



Problème succession de mon père

Par **jackbene33**, le **30/07/2009** à **10:47**

Bonjour,

ma mère est décédée en 2001 après avoir donné en préciput à mes deux soeurs en 98 deux terrains de 1000m² et de 1200 m² laissant à mon père en usufruit une maison datant de 1830 avec un terrain de 900 m².

n'arrivant pas à régler la succession nous avons du prendre un avocat qui a fait débouter le notaire et en mettre un nouveau.

La succession est calculée pour les unes sur les valeurs de déclarations fiscales c'est à dire pour le terrain de 1000 M² 24 000 euros au lieu de 77000 euros valeur d'expertise et le terrain de 1200 m² valeur fiscale 45000 euros au lieu de 86 000 euros.

La maison nous revenant à ma soeur et à moi est estimée à la valeur de 2007 c'est à dire 224000 euros

est-il normal que les valeurs prises en compte ne sont pas celles du jour du décès de mon père ?

est-il normal que ce soient les valeurs fiscales et non pas les valeurs de l'expertise ?

Vous en remerciant par avance